

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DU SCHÉMA STRATÉGIQUE DE LA VESDRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi du schéma stratégique de la Vesdre ». La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, fin mai, les propriétaires de maisons situées dans un quartier qui a subi les inondations de plein fouet à Pepinster, juste à côté de ma commune, ont reçu un recommandé émanant de la commune de Pepinster les enjoignant de vendre leur maison pour cause « d'utilité publique », en vue d'une démolition. Plusieurs propriétaires concernés s'opposent à cette vente quelque peu forcée. En effet, au vu des études de stabilité concluante réalisées il y a plusieurs mois, certains d'entre eux avaient entrepris la rénovation de leur maison, rénovation quasi complète dans certains cas.

De plus, le prix proposé de 10 euros au mètre carré pour le terrain ne convient pas. Il semble en effet compromis de pouvoir envisager de se réinstaller ailleurs avec une somme si peu conséquente à disposition. Si le Gouvernement wallon a dégagé une somme de 25 millions d'euros pour les communes de catégorie 1, en vue de soutenir les acquisitions au sein des quartiers, vous avez affirmé le 29 juin dernier, à la séance des questions d'actualité, que la Région n'avait à ce stade pas encore sélectionné les quartiers concernés, et pour cause, les études sont toujours en cours. Interrogé dans la presse régionale verwiétoise, le bourgmestre de Pepinster a réaffirmé de son côté le 30 juin que le fait de ne plus avoir de maisons dans ce quartier était un souhait de la Région wallonne, ce qui fait poser un certain nombre de questions importantes aux citoyens concernés et, j'imagine, avec toute votre humanité que vous pouvez les imaginer.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous que le Gouvernement n'a, à ce stade, pas pris de décision quant à d'éventuelles démolitions de quartiers ? Quand sont prévues les conclusions des schémas stratégiques de la Vesdre ? Avez-vous, le cas échéant, fixé une rencontre avec les personnes concernées ? Vous vous étiez dit ouvert à cette rencontre. Enfin, question importante, quels recours peuvent entreprendre, le cas échéant, ces personnes qui ne souhaiteraient pas s'exécuter et vendre leur maison ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Monsieur le Député, pour votre question qui prolonge la question d'actualité d'il y a quelques jours et qui porte plus précisément sur les acquisitions qui devraient découler des études lancées par le Gouvernement wallon à la suite des terribles inondations de juillet 2021. Les études en question qui pourraient éclairer les autorités publiques dans les choix à poser en matière d'acquisition sont les programmes de redéveloppement durable de quartiers ci-après les « Programmes » dans le cadre du développement de cette réponse. Il faut savoir que ces études sont attendues pour les tout prochains jours, c'est-à-dire les études concernant ces quartiers durables. Les études elles-mêmes sont attendues pour la mi-juillet 2022 environ.

Le Schéma multidisciplinaire global du bassin versant de la Vesdre, comme je l'ai cité tout à l'heure, est attendu pour janvier 2023 et la modélisation hydraulique de la Vesdre, des résultats intermédiaires, attendus à l'automne 2022, et des résultats finaux ultérieurement. Dans ces différents marchés publics, le rôle de la Wallonie consiste à donner les grandes orientations, à piloter les comités d'accompagnement, à organiser les relations avec les différents intervenants, les représentants locaux, de la Région et les prestataires en charge des études, mais également à veiller aux différents respects des objectifs de ces marchés publics.

Dès lors, aucun souhait n'a été, à ce stade, dans un cas particulier, exprimé par la Wallonie et le Gouvernement wallon n'a pas pris de décision à ce stade, car les premiers résultats dévoilés par ces études sont encore provisoires et ils se limitent à identifier un certain nombre de lieux, de centres urbains, des communes les plus touchées. C'est la raison pour laquelle la Wallonie agit en tenant compte de l'autonomie communale et n'est pas en décision directe en disant tel ou tel quartier ou telle ou telle habitation, telle ou telle maison, doit faire l'objet d'une requalification, d'une démolition, ou par ailleurs d'une décision de non-habitabilité à l'avenir. C'est évidemment par rapport à l'ensemble de la temporalité des études que je mentionne et par rapport à la responsabilité régionale, c'est un stade auquel il est impossible que nous soyons au moment où l'on se parle.

Par ailleurs, dans ce contexte, un droit de tirage de 25 millions d'euros a été lancé en juin dernier pour aider les communes à acquérir certains biens immobiliers jugés problématiques dans des sites où il y aurait lieu alors de requalifier l'espace, de le destiner notamment à devenir un lieu non habité, qui sont situés bien sûr en zone d'aléas d'inondations élevés, exposés à des risques importants, le délai d'introduction des demandes, en ce compris des demandes de subsides par les communes a été fixé au 1er octobre 2022. On ne parle plus ici des études, on parle ici de décisions communales qui sollicitent l'intervention de la Région, la part de ces 25 millions d'euros par commune, 2,7 millions d'euros à titre provisionnel – un peu plus – et par entité communale. C'est à ce moment-là que la Région pourra alors s'exprimer par rapport au dossier en particulier. Vous le savez pour participer à nos travaux ou pour en lire les comptes rendus régulièrement, il y a l'approche globale de la Région, la volonté de préserver les populations, les études en cours à différents niveaux et puis alors il y aura les décisions concrètes de terrain qui seront menées ultérieurement.

Dans ce contexte-là, comme je l'ai mentionné, je me permets de plaider pour que l'on puisse privilégier le dialogue avec les personnes concernées. Les habitants ont été terriblement victimes de ces dramatiques inondations, des conséquences de celles-ci, des conséquences matérielles de celles-ci, et cetera. Dans la mesure du possible, je plaide pour que l'on puisse discuter, négocier, convaincre, offrir des alternatives et avoir une démarche qui n'est pas une démarche qui soit une démarche d'autorité. En ce qui concerne le courrier concerné, je n'en étais pas destinataire ou destinataire en copie. J'ai cru comprendre qu'il y avait des éléments conservatoires dans ce courrier qui étaient exprimés par celui-ci, mais je me permets d'insister pour que cette démarche soit une démarche marquée par le dialogue. Ultérieurement, on aura l'occasion, dans le dialogue entre la Région et les villes et communes concernées par ces endroits spécifiques, par ces quartiers durables, de discuter des modalités, des lieux en particulier, et cetera. À ce stade, nous ne sommes pas en première ligne par rapport aux habitants, par rapport à telle situation individuelle, par rapport à telle personne, mais je voudrais indiquer que je reste disponible pour avoir un contact ultérieurement avec les différentes autorités communales pour qui ces dossiers sont des dossiers extrêmement complexes, mais aussi avec les citoyens, avec les associations ou tout autre interlocuteur qui serait concerné par ces importants, mais aussi très complexes dossiers.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Frédéric. M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse, mais je reste un peu perplexe. Je comprends bien les différents niveaux de responsabilité. Je comprends bien qu'il y a l'autonomie communale, mais il y a une situation qui nécessite un dialogue, mais qui n'a pas l'air d'être en place, et une situation catastrophique pour les

gens qui ont reçu ce courrier leur disant : « Vous allez devoir « dégager. C'est la Région qui trouve que vous êtes dans un quartier que l'on ne peut pas reconstruire », alors que les gens ont réinvesti, qu'on leur propose, en plus, des sommes qui sont particulières. Ne pouvez-vous pas utiliser votre pouvoir d'organisation et de concertation à tout le moins ? Je ne suis pas en train de dire qu'il y a des responsabilités à gauche ou à droite. Je n'essaie pas cela. J'essaie simplement que les gens qui sont déjà victimes une fois d'une situation dramatique – dans ce quartier-là en particulier – se retrouvent, en plus, sanctionnés.

C'est la double peine et avec cette impression d'être face à des rouleaux compresseurs qui n'écoutent pas. C'est là que je pense qu'il y a une action à initier au niveau du Gouvernement wallon et que je vous invite à y être attentif. Je vais suivre cela de près parce que je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans tout cela. En tout cas, il y a globalement un manque d'humanité, je trouve. Je n'attaque personne en particulier, mais cela ne me semble pas normal.